

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B330-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B330

OBJET : Ressources - Finances - Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puycard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_12

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose de valider l'attribution de **20** dossiers de fonds de concours globalisés d'investissement aux communes membres de la Communauté du Pays d'Aix pour un montant total de **495 060,08 €**.

Exposé des motifs :

Par délibérations du Conseil de Communauté du 8 avril 2010 (2010_A042), du 15 mars 2012 (2012_A015) et du 18 juillet 2013 (2013_A110), la Communauté du Pays d'Aix a instauré un dispositif cadre d'intervention de fonds de concours globalisés d'investissement à destination de ses communes membres, conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au cours des deux premières sessions d'attribution 2014, le Bureau communautaire a procédé au vote de **53** dossiers de fonds de concours globalisés d'investissement déposés par les communes membres de la Communauté du Pays d'Aix pour un montant total de **2 934 165,64€**.

- Bureau Communautaire du 20 février 2014 : 39 dossiers votés pour un montant de 2 377 564,03 € (délibération 2014_B080)

- Bureau Communautaire du 19 juin 2014 : 14 dossiers votés pour un montant total de 556 601,61 € (délibération 2014_B196)

Il vous est proposé aujourd'hui de valider la dernière phase 2014 pour un montant total de **495 060,08 €**.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des opérations ainsi que la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix concernant ces projets.

Commune	N°Dossier	Objet de la demande	Mt Global travaux	Sollicitation globale	CP Commune 2014	Montant Proposé	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP Commune 2014	Avis de la Commission des Finances du 11/09/14
JOUQUES	2014_01379	Mise en sécurité du village par la pose de potelets et barrières anti-stationnement	15 000,00 €	6 000,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	40,00%	40,00%	6 000,00 €
	2014_01380	Réfection du Pont de Fabre	5 850,00 €	2 340,00 €	5 850,00 €	2 340,00 €	40,00%	40,00%	2 340,00 €
	2014_01381	Changement de portes à l'école primaire	2 290,00 €	916,00 €	2 290,00 €	916,00 €	40,00%	40,00%	916,00 €
COMMUNE DE JOUQUES					Somme :	9 256,00 €		Somme :	9 256,00 €
LES PENNES MIRABEAU	2014_01315	Acquisition matériel pour les bâtiments communaux	25 357,95 €	12 678,98 €	25 357,95 €	12 678,98 €	50,00%	50,00%	12 678,98 €
	2014_01337	Acquisition matériel informatique	22 505,87 €	11 252,94 €	22 505,87 €	11 252,94 €	50,00%	50,00%	11 252,94 €
COMMUNE DES PENNES MIRABEAU					Somme :	23 931,92 €		Somme :	23 931,92 €
LE PUY SAINTE REPARADE	2014_01428	Acquisition de matériel	15 000,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €	50,00%	50,00%	7 500,00 €
	2014_01429	Equipements, rénovation et signalétique des ERP	61 775,48 €	30 887,74 €	61 775,48 €	30 887,74 €	50,00%	50,00%	30 887,74 €
COMMUNE DU PUY SAINTE REPARADE					Somme :	38 387,74 €			38 387,74 €
LE THOLONET	2014_01359	Acquisition matériel informatique et tableaux numériques	15 622,18 €	7 811,09 €	15 622,18 €	7 811,09 €	50,00%	50,00%	7 811,09 €
COMMUNE DU THOLONET					Somme :	7 811,09 €			7 811,09 €
PERTUIS	2014_01433	Acquisition foncière de plusieurs parcelles (réhabilitation des digues)	200 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	50,00%	50,00%	100 000,00 €
COMMUNE DE PERTUIS					Somme :	100 000,00 €			100 000,00 €
PEYROLLES	2014_01335	Travaux de réfection de l'étanchéité et le revêtement se sol de la cuisine centrale du groupe scolaire Toussaint-Barthomeuf	152 118,50 €	76 059,25 €	152 118,50 €	76 059,25 €	50,00%	50,00%	76 059,25 €
	2014_01404	Equipement informatique des services communaux	41 470,00 €	12 441,00 €	41 470,00 €	12 441,00 €	30,00%	30,00%	12 441,00 €
COMMUNE DE PEYROLLES					Somme :	88 500,25 €			88 500,25 €
SAINT CANNAT	2014_01323	Travaux de réfection dans le cimetière	10 100,00 €	2 525,00 €	10 100,00 €	2 525,00 €	25,00%	25,00%	2 525,00 €
	2014_01324	Réalisation d'un passage piéton surélevé sur le Boulevard Salengro	34 341,63 €	8 585,41 €	34 341,63 €	8 585,41 €	25,00%	25,00%	8 585,41 €
	2014_01325	Etude de réhabilitation Salle du 4 Septembre et Club House de Tennis	6 000,00 €	1 500,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	25,00%	25,00%	1 500,00 €
	2014_01326	Achat d'une épareuse	122 131,38 €	30 532,85 €	122 131,38 €	30 532,85 €	25,00%	25,00%	30 532,85 €
	2014_01327	Achat d'un fourgon de transport	21 900,00 €	5 475,00 €	21 900,00 €	5 475,00 €	25,00%	25,00%	5 475,00 €
	2014_01328	Achat de 20 barrières en PEHD	1 805,00 €	902,50 €	1 805,00 €	902,50 €	50,00%	50,00%	902,50 €
2014_01329	Extension du réseau vidéo protection et ajout de caméra nomade	28 289,06 €	7 072,27 €	28 289,06 €	7 072,27 €	25,00%	25,00%	7 072,27 €	
COMMUNE DE SAINT CANNAT					Somme :	56 593,03 €			56 593,03 €
VENTABREN	2014_01353	Réalisation d'une aire de jeux petite enfance	51 160,10 €	25 580,05 €	51 160,10 €	25 580,05 €	50,00%	50,00%	25 580,05 €
	2014_01472	Travaux de voirie communale	290 000,00 €	145 000,00 €	290 000,00 €	145 000,00 €	50,00%	50,00%	145 000,00 €
COMMUNE DE VENTABREN					Somme :	170 580,05 €			170 580,05 €
					Somme :	495 060,08 €			495 060,08 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n°2010_A042 du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

VU la délibération n°2012_A015 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 qui modifie et ajuste les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

VU la délibération n°2013_A110 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013 qui harmonise les modalités de paiement des fonds de concours versés aux communes membres,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission des Finances et Contrôle de Gestion en date du 11 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les fonds de concours tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget d'investissement 2014 qui présente les disponibilités suffisantes ;

Communauté du Pays d'Aix



Commune de

CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix
pour.....
.....
.....

Entre :

Le Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ,
Vice-président délégué aux Finances, en vertu d'une décision du Bureau Communautaire
du

D'une part,

Et,

La Commune de.....représentée par son
Maire....., en vertu d'une décision du Conseil Municipal
du,.....

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

La Commune de.....sollicite un fonds de concours pour la réalisation de l'équipement.....

.....
.....

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Equipement€	
Commune	€
CPA	€
Département	€
Région	€
Etat	€
Europe	€
Autres financeurs	€
Total€€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à.....

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de, sous forme de fonds de concours, une aide de€ correspondant à ...% des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à€ HT.

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune deinterviendront selon les modalités suivantes :

Dossiers relatifs à des travaux :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux.
- 30 % sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Projets d'acquisitions :

- 100 % sur présentation des justificatifs de règlements des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens et du plan de financement définitif.

Article 6 : Caducité

Les fonds de concours globalisés d'investissement seront considérés caducs, si au bout d'un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi, aucune demande de versement n'est adressée à la Communauté du Pays d'Aix (en dehors de la demande de versement initiale de 30% après signature de la convention).

La Communauté du Pays d'Aix procédera alors à l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes membres concernées afin de récupérer les montants versés.

Fait à Aix-en-Provence,

Le

Gérard BRAMOULLÉ

.....

**Pour le Président,
Et par délégation le Vice-Président
De la Communauté du Pays d'Aix
Délégué aux Finances**

Maire de

OBJET : Ressources - Finances - Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014